



## Réunion du Bureau du S.D.E. du 1<sup>er</sup> février 2018

### Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix huit, le Bureau s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> février, à 17 h 00, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Énergie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

Etaient présents :

*Pour le Bureau :* M. Frossard (Président) ;  
Mmes Boirie, Carrère, Curbet, Mendès, Pourteau et Vergez ;  
MM. Armary, Barral, Cazabat, Dutour, Fourcade, Guilhas, Lussan et Piron.

*Excusés :* Mmes Bourdeu, Durrieu et Solles ;  
MM. Boubee, Dabezies, Laffaille, Laffont, Mur et Pelieu

*Pour les services du SDE :* M. Rouch (Directeur), Florence Armary, Simon Alleman, Jean Chanéac, Serge Cieutat, Hervé Couget, Jérôme Gimenez, Jean-Luc Lavigne, Marie-Noëlle Mainguy, Isabelle Marque et Denis Maumus.

#### Ordre du jour

- **Budget 2017**
  - **présentation du projet de CA 2017**
  - **présentation du projet de budget 2018**
  - **préparation de l'AG du vendredi 16 février 2018**
- **Poursuite des réseaux de chaleur bois-énergie**
- **Questions diverses**

Monsieur Frossard, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Florence Armary, responsable administrative et juridique au sein du SDE65 à compter de ce jour.

Il détaille l'ordre du jour en expliquant au Bureau que sous la présidence de François Fortassin, lors de l'assemblée générale, il présentait le Compte Administratif et le budget. Pour une question de principe, étant maintenant Président du SDE, il souhaiterait que l'un de ses collègues présents le remplace. Après une courte discussion, les membres du Bureau souhaitent que Monsieur Frossard continue à présenter ces deux documents et Michel Pelieu les soumettra au vote des délégués.

Le Président laisse ensuite la parole au directeur qui aborde l'ordre du jour. Cependant, Myriam Mendès devant quitter la réunion avant la fin, elle demande si le partenariat avec la ville de Tarbes peut d'abord être abordé.

N°	Objet de la délibération
DL 04-02-2018	<p data-bbox="512 1637 1294 1688" style="text-align: center;"><b>Mise en place d'un partenariat de travail SDE65/commune de Tarbes relatif à l'exercice de la compétence Eclairage Public</b></p> <p data-bbox="416 1720 1394 1798">Le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65) exerce aujourd'hui la compétence Eclairage Public pour la quasi-totalité des communes du département à l'exception de Lannemezan et Tarbes.</p> <p data-bbox="416 1830 1394 1935">Le SDE65 a vocation à accueillir toutes les communes au sein de cette compétence éclairage public. En ce sens, ses services ont travaillé avec les services de la ville à une proposition technique et financière détaillée, calée sur les attentes particulières de la ville de Tarbes et ses exigences de qualité et de cohérence de ce service.</p> <p data-bbox="416 1966 1394 2072">Le Président détaille les conditions techniques, administratives et financières selon lesquelles ce partenariat s'exercerait. La compétence Eclairage Public serait laissée à la ville de Tarbes qui assurerait la responsabilité administrative, technique et juridique des installations.</p>

	<p>Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :</p> <p>* d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec la ville de Tarbes relative à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la gestion et la mise à jour du SIG « éclairage public »,</li> <li>- la mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat de matériels (lampes, ballasts, composants électroniques...) afin de bénéficier des meilleurs tarifs,</li> <li>- la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre des chantiers éclairage public pour certains travaux d'enfouissement coordonnés de réseaux publics électriques (mandat de maîtrise d'ouvrage ponctuel).</li> </ul> <p>Sous réserve de la prise en charge du coût du service, évalué à 7 000 € par an, par la ville de Tarbes.</p> <p>* d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention constitutive d'un groupement de commandes, dont le SDE65 sera le coordonnateur.</p>
--	--

Monsieur Rouch fait un point sur les dossiers en cours.

En ce qui concerne la gestion des bornes de recharge des véhicules électriques (délivrance des badges et gestion des abonnements), il informe le Bureau de la mise en place du système REVEO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Pour la ville de Tarbes, le Syndicat gèrera le service et la ville y contribuera par une participation à hauteur de 550 euros par borne et par an à condition que la ville délibère pour adhérer à cette compétence optionnelle.

Dans le domaine de l'éclairage public, deux actions ont été mises en place : le Système d'Information Géographique Commun pour les réseaux ainsi que la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat du matériel d'éclairage (lampes...). La ville y participera à hauteur de 7 000 € par an. Ces propositions doivent être soumises au Conseil Municipal du 12 mars prochain.

Quant à la coordination des chantiers d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage et téléphoniques, la mairie pourra confier au cas par cas la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage au SDE.

La rue Hoche constitue le premier dossier. La ville bénéficiera de ce service de façon gratuite car pour l'éclairage public, le Syndicat ne prend pas de frais de maîtrise d'œuvre.

Le bureau valide ces propositions et 3 délibérations seront prises en ce sens.

N°	Objet de la délibération
<b>DL 03-02-2018</b>	<p style="text-align: center;"><b>Transfert de la compétence « infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées</b></p> <p>La commune de Tarbes s'est associée en 2015, dans le cadre d'un groupement de commandes, au SDE65 afin de réaliser le déploiement d'un service départemental de recharge des véhicules électriques, et a réalisé avec le concours du SDE65 10 bornes de recharge sur le territoire communal.</p> <p>Considérant que l'exploitation de ce service à l'échelon départemental était plus pertinente qu'une exploitation par la commune seule, elle a décidé de proposer au SDE65 de lui transférer cette compétence.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <p>Accepte le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE65. Ce transfert de compétence s'accompagne de la mise à disposition du SDE65 des 10 bornes de recharge déjà réalisées par la commune.</p>

N°	Objet de la délibération
DL 19-02-2018	<p align="center"><b>Marché Fourniture Matériel Electrique Eclairage Public 2018</b></p> <p>Le Président informe les membres du Bureau que le marché « Fourniture Matériel Electrique – Eclairage Public » arrive à échéance.</p> <p>Il convient donc de procéder au renouvellement de ce marché au titre de l'année 2018. Ce marché sera passé par le groupement de commandes passé avec la ville de Tarbes, dont le SDE est le coordonnateur.</p> <p>Le Président propose que le marché « Fourniture Matériel Electrique - Eclairage Public » soit divisé en 5 lots :</p> <p align="center"> <b>Lot 1 : « Sources lumineuses »</b>  <b>Lot 2 : « Appareillage pour sources lumineuses »</b>  <b>Lot 3 : « Matériel de protection et de commande »</b>  <b>Lot 4 : « Matériel pour installations d'éclairage public »</b>  <b>Lot 5 : « Fournitures diverses ».</b> </p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <p>1) décide de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) dans le cadre du groupement de commandes avec la ville de Tarbes,  2) approuve la répartition en 5 lots,  3) autorise le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</p>

N°	Objet de la délibération
DL 05-02-2018	<p align="center"><b>Convention de mandat de la commune de Tarbes au SDE65 pour la rénovation de l'éclairage public à l'occasion des travaux d'enfouissement des réseaux électriques de la rue Hoche</b></p> <p>Dans le cadre de l'aménagement de la rue Hoche, la commune de Tarbes a décidé de demander au SDE65, dans le cadre de la compétence déléguée relative à la distribution de l'électricité, d'enfouir les réseaux électriques de la rue Hoche.</p> <p>Compte tenu des compétences du SDE65 en matière d'éclairage public et pour ne pas multiplier les interventions sur voirie et les fouilles, la commune de Tarbes a décidé de confier également au SDE65 la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de l'éclairage public de cette rue.</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Bureau syndical :</p> <p>Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage de la ville de Tarbes au SDE65 et tout acte relatif à la mise en œuvre de cette opération.</p>

Le directeur revient ensuite à l'ordre du jour et présente le Compte Administratif 2017 (*voir diaporama*). Il apporte quelques précisions : le CA est en excédent car certaines dépenses ont été décalées. Pour les dépenses en Investissement, il souligne la pénalisation due au retard des travaux par l'entreprise Vigilec, qui seront reportés en 2018. Les recettes en Investissement sont en baisse car il y a moins de travaux d'électrification et plus de travaux d'éclairage public.

*Jean-Claude Piron arrive à 17 h 30.*

Le directeur évoque ensuite la mise en place des deux budgets annexes pour les réseaux de chaleur et les énergies renouvelables et commente d'abord le budget relatif aux réseaux de chaleur.

Les projets portent sur les réseaux de chaleur en cours d'étude pour les communes de Luz-Saint-Sauveur, Saint-Lary, Séméac et Trie sur Baïse. Ce budget, géré par la comptabilité M4 et non pas M14, est établi en Hors Taxe et soumis à la TVA. Pour les dépenses, y sont intégrés la maintenance, le renouvellement des gros équipements, les combustibles, les frais de personnel du SDE. Bernard Lussan intervient sur la durée de vie des équipements. Monsieur Rouch lui indique que cela va de 24 à 30 ans. Quant aux recettes d'exploitation, le budget sera équilibré par les recettes apportées par le budget général plus celles provenant du réseau de chaleur Estera à Castelnau-Magnoac.

Les projets qui seront rattachés au budget annexe relatif à l'électricité renouvelable portent sur la réalisation de 8 toitures en panneaux photovoltaïques de 36 kW et 2 toitures en PV de 100 kW. La gestion du budget sera identique à celle du budget annexe établi pour les réseaux de chaleur.

Le Président demande aux membres du Bureau s'ils ont éventuellement des questions. Sans observation, la discussion se poursuit par la présentation du budget 2018, qui est en hausse (*voir diaporama*).

*Myriam Mendès et Thérèse Pourteau quittent la séance à 18 h 00.*

Après cette présentation, l'ordre du jour de l'assemblée générale du 16 février est évoqué. Monsieur Rouch propose qu'il soit présenté de façon un peu différente, à savoir l'approbation du CA 2017, la présentation des différents dossiers en cours du SDE, l'approbation du Budget Général 2018 et pour conclure une présentation des perspectives par Michel Pelieu. Le Bureau approuve.

Denis Maumus, en charge des réseaux de chaleur, rappelle les projets en cours de finalisation (Luz Saint-Sauveur, Saint-Lary, Séméac). Le lancement d'un marché « Sourcing » est prévu pour l'achat des chaudières et les équipements annexes afin de pouvoir consulter plusieurs fournisseurs.

Le Bureau donne son accord à ces propositions qui seront validées par une délibération.

N°	Objet de la délibération
DL 16-02-2018	<p style="text-align: center;"><b>Réseaux de chaleur - marché de type Sourcing - Lancement d'une consultation</b></p> <p>Monsieur Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau que le Syndicat Départemental d'Énergie s'est engagé dans la création de réseaux de chaleur avec chaufferie biomasse sur les communes de Luz Saint Sauveur, Saint Lary Soulan et Séméac. 3 marchés de maîtrise d'œuvre ont été signés, ce qui a permis d'avancer les projets au stade APD.</p> <p>Préalablement à la rédaction des marchés de travaux ou de fournitures, il semble nécessaire de consulter divers fabricants de matériel pour choisir des matériels techniques qui pourraient figurer dans les appels d'offres (type de chaudière, sous-station, système de télé-relève...). C'est ainsi que les techniciens du SDE proposent de lancer un marché de « sourcing ».</p> <p>En conséquence, le Bureau autorise le Président à lancer une consultation pour un marché de type « Sourcing » conformément au décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.</p>

Jean Guilhas le questionne sur la provenance du bois. Monsieur Maumus lui explique qu'un marché de fourniture de plaquettes sera lancé afin d'utiliser la ressource locale. Le directeur rajoute que la matière première existe actuellement insuffisamment exploitée du fait de la faiblesse de la demande.

Une discussion s'engage sur l'énergie bois. Monsieur Guilhas fait remarquer que la commune de Vic en Bigorre ne gagne rien sur le réseau de chaleur desservant la cité scolaire et la maison de retraite. Le directeur argumente en expliquant qu'en achetant le bois, on travaille sur de l'énergie renouvelable. Le SDE choisit la difficulté mais au bénéfice du développement local. Il rajoute qu'il serait intéressant de fixer un prix de la chaleur départemental pour tous les projets. Ceux déjà rentables seraient pénalisés mais sur les projets moins rentables, les aides financières sont plus importantes. Bernard Lussan pose la question du retour d'expérience. Denis Maumus cite en exemple d'autres projets réalisés en France depuis des années. Bruno Rouch évoque le Lot. Maryse Carrère intervient pour dire qu'il s'agit d'abord de développer une vraie filière bois. La ressource existe mais n'est pas bien exploitée par manque de moyens, d'entreprises, etc..., l'objectif étant de traiter les forêts et de développer une autonomie.

Avant de conclure cette discussion, Monsieur Rouch signale aux membres du Bureau que le Syndicat rencontrera les porteurs de projets afin de leur expliquer mais une décision de principe sur ce sujet pourrait être prise.

Le Bureau est favorable à la mise en place d'un prix unique de la chaleur au niveau départemental mais demande à ce que cela fasse l'objet d'une discussion préalable avec les quatre premiers réseaux de chaleur en cours d'étude.

Toujours dans le domaine de l'énergie bois, Jean-Claude Piron questionne Denis Maumus sur le prix du gaz. Ce dernier indique qu'il se situe aux environs de 45 € le MWh, mais il faut le prendre au cas par cas et site par site. Ce prix ne comprend que la fourniture de la molécule sans prendre en compte l'investissement, ni

l'entretien, ni les autres charges d'exploitation. Madame Carrère prend pour exemple la piscine de Lau-Balagnas dont les tarifs sur le gaz et le bois sont quasiment identiques.

Monsieur Piron rebondit sur ce sujet. Il souhaite que l'énergie bois ne soit pas présentée comme une solution permettant de faire des économies. Ce dossier doit être présenté comme étant un choix politique et non pas financier et doit donc être porté par les élus. Le directeur va dans le même sens en soulignant que le SDE est bien un outil au service des communes mais que sans volonté politique, rien ne peut se faire.

Le point suivant concerne les projets à venir sur les communes de Loures-Barousse, Saint Laurent de Neste et enfin Trie sur Baïse.

Le Président demande aux membres du Bureau leur accord pour la poursuite de ces dossiers. Sans opposition, 2 délibérations sont prises en ce sens.

N°	Objet de la délibération
<b>DL 14-02-2018</b>	<p style="text-align: center;"><b>Marché d'études des réseaux de chaleur bois-énergie</b> <b>Lancement d'un appel d'offres</b></p> <p>Monsieur Frossard, Président, informe les membres du Bureau que, dans le cadre de ses nouvelles missions, le Syndicat Départemental d'Energie a été saisi par la Communauté de Communes Neste Barousse pour réaliser deux nouvelles études de faisabilité technique, économique, financière, juridique et administrative de réseaux de chaleur par des chaufferies bois :</p> <p>Projet 1 : commune de Loures Barousse, Projet 2 : commune de Saint Laurent de Neste.</p> <p>Cette opération fera l'objet d'une consultation par projet. Elle peut bénéficier d'un financement de la part de l'ADEME à hauteur de 70 % du montant HT. Conformément au règlement financier du SDE, les 30 % d'autofinancement seront apportés par les collectivités concernées à hauteur de 20 % et par le SDE à hauteur de 10 %.</p> <p>Au vu du montant des études, le Président propose au Bureau de consulter au minimum trois bureaux d'études.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) accepte les propositions du Président,</li><li>2) autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure de consultation et à signer tout document se rapportant à la mise en place de cette opération.</li></ol>

N°	Objet de la délibération
<b>DL 15-02-2018</b>	<p style="text-align: center;"><b>Lancement du marché de maîtrise d'œuvre</b> <b>pour un réseau de chaleur sur la commune de Trie sur Baïse</b></p> <p>Monsieur Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau que, dans le cadre de ses nouvelles missions, la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, a sollicité, avec la commune de Trie sur Baïse, le Syndicat Départemental d'Energie pour la réalisation d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois sur la commune de Trie sur Baïse.</p> <p>Afin de relancer ce projet, tout en bénéficiant des études déjà réalisées, le Président propose au Bureau de prendre Ovalee comme maître d'œuvre pour ce projet dans le cadre d'un nouveau marché sans mise en concurrence.</p> <p>Le projet de Trie sur Baïse pourra être financé par l'ADEME et la Région dans le cadre du fonds Chaleur.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) accepte les propositions du Président,</li><li>2) autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure et signer tout document en rapport avec ce marché ou en rapport avec cette opération (saisine des partenaires financiers notamment)</li></ol>

Dans le domaine des énergies renouvelables, Jean Chanéac rappelle les projets hydroélectriques en cours sur les communes d'Aragnouet, Sarniguet et Sers. Maryse Carrère l'interroge sur la délégation de

l'exploitation. Le technicien explique que l'entretien pourra être réalisé via le SIVOM d'Energie du Pays Toy. Elle l'interpelle à nouveau sur le cas de la commune de Tramezaygues qui souhaitait réaliser ce type de projet sur son territoire. Jean Chanéac rappelle que ce projet est économiquement intéressant, mais du fait de contraintes imposées par la loi sur l'eau (cours d'eau classé), il a peu de chances d'aboutir. Le maire a écrit à Nicolas Hulot, sans réponse pour l'instant. Madame Carrère observe qu'il y a du potentiel mais beaucoup de difficultés pour constituer les dossiers.

En conclusion, le Président sollicite l'accord des membres du Bureau afin de poursuivre l'instruction de ces dossiers. Le Bureau y est favorable et deux délibérations sont prises en ce sens.

N°	Objet de la délibération
<b>DL 06-02-2018</b>	<p align="center"><b>Projet hydroélectrique sur le Bastan sur la commune de SERS</b></p> <p>Le Président rappelle aux membres du Bureau la décision prise le 12 juillet 2017 de lancer des études relatives à la mise en place du service de production d'électricité d'origine hydroélectrique. Les 3 communes concernées sont Aragnouet, Sarniguet et Sers.</p> <p>Après avis favorable de la commune de Sers sur la note d'opportunité présentant le projet du Bastan de Sers, une étude de faisabilité technique ayant pour but de définir précisément la solution technique la plus adéquate doit être réalisée.</p> <p>En conséquence, le Président propose de lancer un marché sous forme de MAPA. Ce marché comportera une tranche ferme et une tranche conditionnelle dont le montant total se situera aux environs de 30 000 € HT.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accepte la proposition,</li> <li>• autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure de mise en concurrence pour ce marché et à signer tout document s'y rapportant.</li> </ul>

N°	Objet de la délibération
<b>DL 07-02-2018</b>	<p align="center"><b>Projet hydroélectrique sur la Neste de Saux sur la commune de SERS</b></p> <p>Le Président rappelle aux membres du Bureau la décision prise le 12 juillet 2017 de lancer des études relatives à la mise en place du service de production d'électricité d'origine hydroélectrique. Les 3 communes concernées sont Aragnouet, Sarniguet et Sers.</p> <p>Après avis favorable d'Aragnouet et de la Commission Syndicale Guchan/Bazus-Aure sur la note d'opportunité présentant le projet de la Neste de Saux à Aragnouet, une étude de faisabilité technique ayant pour but de définir précisément la solution technique la plus adéquate doit être réalisée.</p> <p>En conséquence, le Président propose de lancer un marché sous forme de MAPA. Ce marché comportera une tranche ferme et une tranche conditionnelle dont le montant total se situera aux environs de 30 000 € HT.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accepte la proposition,</li> <li>• autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure de mise en concurrence pour ce marché et à signer tout document s'y rapportant.</li> </ul>

Monsieur Chanéac rappelle ensuite les dossiers à poursuivre dans le domaine photovoltaïque, à savoir le lancement de trois marchés pour la réalisation de toitures photovoltaïques sur les communes d'Allier, Capvern, Clarac et Monfaucon ainsi que le lancement d'une consultation pour une étude d'impact environnemental sur le centre de tri du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets à Capvern.

Le Président questionne le Bureau sur la continuité de ces projets. Les membres souhaitent poursuivre ces études et travaux qui s'inscrivent dans le projet de budget annexe qui sera soumis au vote de l'assemblée générale. Cinq délibérations valideront leur décision.

N°	Objet de la délibération
DL 08-02-2018	<p style="text-align: center;"><b>Lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental</b></p> <p>Le Président rappelle aux membres du Bureau la décision prise le 12 juillet 2017 de lancer une étude relative à la mise en place du service de production d'électricité d'origine photovoltaïque sur le centre d'enfouissement technique du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets à Capvern.</p> <p>Après avis favorable du SMTD sur la note d'opportunité présentant ce projet, une étude d'impact environnemental nécessaire à l'obtention du permis de construire doit être réalisée.</p> <p>En conséquence, le Président propose de lancer une consultation pour un montant de 15 000 € HT sous réserve de la présence d'une espèce protégée sur site qui pourrait impacter cette estimation.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accepte la proposition,</li> <li>• autorise le Président, responsable du marché, à engager la consultation et à signer tout document s'y rapportant.</li> </ul>

N°	Objet de la délibération
DL 09-02-2018	<p style="text-align: center;"><b>Marché « réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la salle des fêtes de Clarac »</b></p> <p>Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau le projet de la commune de Clarac portant sur l'équipement par panneaux photovoltaïques de la toiture de la salle des fêtes.</p> <p>Au vu de l'étude d'opportunité, le dimensionnement de cet équipement a conduit à une puissance de 27 kWc.</p> <p>Après avis favorable de la commune, le Président propose de lancer un marché sous forme de MAPA pour procéder aux travaux de réalisation de cette toiture photovoltaïque dont l'estimation initiale a été établie à 35 000 € HT.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accepte la proposition,</li> <li>• autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure de mise en concurrence pour ce marché et à signer tout document s'y rapportant.</li> </ul>

N°	Objet de la délibération
DL 10-02-2018	<p style="text-align: center;"><b>Marché « réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la salle des fêtes d'Allier »</b></p> <p>Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau le projet de la commune d'Allier portant sur l'équipement par panneaux photovoltaïques de la toiture de la salle des fêtes.</p> <p>Au vu de l'étude d'opportunité, le dimensionnement de cet équipement a conduit à une puissance de 9 kWc.</p> <p>Après avis favorable de la commune, le Président propose de lancer un marché sous forme de MAPA pour procéder aux travaux de réalisation de cette toiture photovoltaïque dont l'estimation initiale a été établie à 12 000 € HT.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accepte la proposition,</li> <li>• autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure de mise en concurrence pour ce marché et à signer tout document s'y rapportant.</li> </ul>

N°	Objet de la délibération
DL 12-02-2018	<p align="center"><b>Marché « réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la salle des fêtes de Monfaucon »</b></p> <p>Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau le projet de la commune de Monfaucon portant sur l'équipement par panneaux photovoltaïques de la toiture de la salle des fêtes.</p> <p>Au vu de l'étude d'opportunité, le dimensionnement de cet équipement a conduit à une puissance de 36 kWc.</p> <p>Après avis favorable de la commune, le Président propose de lancer un marché sous forme de MAPA pour procéder aux travaux de réalisation de cette toiture photovoltaïque dont l'estimation initiale a été établie à 40 000 € HT.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accepte la proposition,</li> </ul> <p>autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure de mise en concurrence pour ce marché et à signer tout document s'y rapportant.</p>

N°	Objet de la délibération
DL 12-02-2018	<p align="center"><b>Marché « réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le centre de tri des déchets à Capvern »</b></p> <p>Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau le projet du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets portant sur l'équipement par panneaux photovoltaïques de la toiture du centre de tri de Capvern.</p> <p>Au vu de l'étude d'opportunité, le dimensionnement de cet équipement a conduit à une puissance de 100 kWc.</p> <p>Après avis favorable du SMTD, le Président propose de lancer un marché sous forme de MAPA pour procéder aux travaux de réalisation de cette toiture photovoltaïque dont l'estimation initiale a été établie à 110 000 € HT.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accepte la proposition,</li> <li>• autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure de mise en concurrence pour ce marché et à signer tout document s'y rapportant.</li> </ul>

### **Question diverse 1**

La première question concerne la mise en place de l'exploitation des réseaux d'éclairage public au sein du SDE. Le dossier, qui sera soumis au comité technique du 6 mars, a été revu pour aboutir à un dispositif permettant d'associer davantage les différents acteurs du Syndicat et de partager les responsabilités entre les techniciens, le bureau d'études et les agents d'exploitation.

### **Question diverse 2**

La mise en œuvre du partenariat avec la ville de Tarbes a été présentée en début de séance.

### **Question diverse 3**

Monsieur Rouch signale que plusieurs conventions passées avec Enedis relatives à la gestion des transformateurs, la gestion des groupes électrogènes, la cartographie, l'utilisation de la plate-forme E-plan et l'assistance à maîtrise d'ouvrage doivent être renouvelées.

Le Président soumet cette demande au Bureau qui y est favorable. Une délibération sera prise en ce sens.

N°	Objet de la délibération
DL 13-02-2018	<p style="text-align: center;"><b>Signature de conventions avec ENEDIS</b></p> <p>Monsieur le Président présente aux membres du Bureau les dispositifs d'échanges que nous avons avec notre concessionnaire de la distribution électrique ENEDIS.</p> <p>Au-delà du cahier des charges de concession, nous avons mis en place par le passé des conventions de services partagés qu'il convient de renouveler :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des transformateurs : cette convention nous permet de conserver d'anciens postes pour les remettre en service si nécessaire.</li> <li>• Gestion des groupes électrogènes : cette convention nous permet de disposer de groupes de forte puissance pour alimenter un quartier.</li> <li>• Conventions cartographiques : ces conventions organisent les échanges et l'utilisation des données cartographiques du réseau électrique à différentes échelles.</li> </ul> <p>Par ailleurs, ENEDIS nous propose de signer 2 nouvelles conventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de la plate-forme e-plan, plate-forme dématérialisée d'échange de plans et de documents techniques.</li> <li>• Assistance à maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS pour les études de réseau électrique.</li> </ul> <p>Cette convention est la seule qui a un volet financier destiné à rétribuer les travaux d'ingénierie de réseau d'Enedis pour le SDE65. Jusqu'à présent, les interventions d'ENEDIS pour les études étaient forfaitaires. Désormais, ces études seront facturées à l'unité selon un barème.</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Bureau syndical :</p> <p>Autorise Monsieur le Président à signer toutes ces conventions avec le directeur départemental d'ENEDIS.</p>

#### Question diverse 4 - modification du service Conseil en Energie Partagé

Le Président propose aux membres du Bureau qui l'acceptent de l'autoriser à signer une convention de création de service commun avec les 9 EPCI du département, ce qui permettra d'avoir un service mieux en phase avec l'organisation territoriale actuelle.

N°	Objet de la délibération
DL 17-02-2018	<p style="text-align: center;"><b>Conseil en Energie Partagé Convention de création d'un service commun SDE65 - EPCI</b></p> <p>Monsieur le Président, Daniel Frossard, rappelle aux membres du bureau que depuis le 1er septembre 2015, le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65) propose aux communes du territoire une mission d'accompagnement pour la réduction des consommations d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables. Cette mission prend la forme de Conseil en Energie Partagé (CEP) tel que proposé par l'ADEME.</p> <p>Dans une perspective d'amélioration et d'homogénéisation du service, le SDE65 a décidé de faire évoluer sa méthodologie CEP en proposant désormais ce service exclusivement aux 9 intercommunalités. L'objectif est de créer un service commun Transition Energétique dans chaque intercommunalité afin d'avoir plus de proximité avec le territoire concerné et d'accompagner efficacement les projets de rénovation énergétique.</p> <p>Concrètement, le SDE65 accompagne l'intercommunalité pour mettre en œuvre, organiser et animer ce service Transition Energétique en lien avec les services existants. Il met à cet effet un technicien énergéticien à disposition de la collectivité pour une durée définie dans la présente convention.</p> <p>Pour créer ce service commun dans chaque EPCI, le Président propose de signer avec chacun d'entre eux une convention ayant pour objet de définir la nature des missions du service commun de Conseil en Energie Partagé (CEP) et la répartition des charges entre la communauté de communes ou d'agglomération et le SDE65 pour financer ce service.</p>

	<p>Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- autorisent la création d'un service commune SDE65-EPCI de conseil en énergie,</li> <li>- autorisent le Président à signer les conventions et tout document relatif à la mise en œuvre de ce service avec les EPCI volontaires.</li> </ul>
--	--

### Question diverse 5 - partenariat avec Pyrénia pour l'exploitation des bornes de recharge des véhicules électriques

Le Syndicat Pyrénia s'est associé au SDE pour réaliser 3 bornes de recharge des véhicules électriques et souhaite à présent lui confier l'exploitation dans le cadre du réseau départemental. Le Bureau donne son accord pour la signature d'une convention dans ce sens, étant entendu qu'il sera demandé au Syndicat une participation identique à celle demandée aux communes.

N°	Objet de la délibération
<b>DL 18-02-2018</b>	<p style="text-align: center;"><b>Convention de partenariat entre le syndicat mixte de la zone aéroportuaire de Tarbes-Lourdes-Pyrénées «PYRENIA» et le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées pour l'exploitation de 3 bornes publiques de recharge de véhicules électriques sur le parking de l'aéroport</b></p> <p><b>Pyrénia</b>, de par ses compétences, est gestionnaire du parking de l'aéroport et a choisi de proposer à ses clients une possibilité de recharge payante des véhicules électriques, dans le cadre du réseau départemental de recharge des véhicules électriques porté par le SDE65.</p> <p><b>Le SDE65</b>, de par ses nouvelles compétences, a répondu avec Pyrénia à l'appel à manifestation national sur les infrastructures de recharge de véhicules électriques et a été retenu. Ce projet a prévu l'implantation de 3 bornes sur l'aéroport qui a été réalisée.</p> <p>Le SDE65 a proposé à Pyrénia d'exploiter ces installations en commun avec le réseau départemental exploité par le SDE65 (gestion, maintenance, supervision, tarification, hotline,...) ; l'intérêt est à la fois technique, administratif et financier.</p> <p>Daniel Frossard, Président du SDE65, propose au bureau d'établir avec le SM Pyrénia une convention de partenariat afin de définir les principes de collaboration technique et financière entre ces deux syndicats pour exploiter les bornes de recharge de véhicules électriques du parking de l'aéroport.</p> <p>Ces installations sont toutes d'accès public 24h/24.</p> <p>Pyrénia restera propriétaire des ouvrages. Le SDE65 les exploitera dans le cadre du service régional REVEO.</p> <p>La participation de Pyrénia aux charges d'exploitation sera la même que celle demandée aux communes ayant transmis la compétence au SDE65.</p> <p>Oui cet exposé, les membres du Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuvent le projet de convention de partenariat avec le SM Pyrénia pour l'exploitation de 3 bornes publiques de recharge de véhicules électriques sur le parking de l'aéroport,</li> <li>- autorise le Président à signer la convention et à la mettre en œuvre.</li> </ul>

La séance est levée à 19 h 00.

#### **PJ au présent compte-rendu :**

##### *Diaporama*

- DL 03 02 2018 - Transfert de la compétence « infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées*
- DL 04 02 2018 - Mise en place d'un partenariat de travail SDE65/commune de Tarbes relatif à l'exercice de la compétence EP*
- DL 05 02 2018 - Convention de mandat de la commune de Tarbes au SDE65 pour la rénovation de l'éclairage public à l'occasion des travaux d'enfouissement des réseaux électriques de la rue Hoche*
- DL 06 02 2018 - Projet hydroélectrique sur le Bastan sur la commune de SERS - lancement du marché étude de faisabilité*
- DL 07 02 2018 - Projet hydroélectrique sur la Neste de Saux sur la commune d'ARAGNOUET - lancement du marché étude de faisabilité*
- DL 08 02 2018 - Lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental sur le centre d'enfouissement technique du SMTD à Capvern*
- DL 09 02 2018 - Marché « réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la salle des fêtes de Clarac »*

DL 10 02 2018 - Marché « réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la salle des fêtes d'Allier »  
DL 11 02 2018 - Marché « réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la salle des fêtes de Monfaucon »  
DL 12 02 2018 - Marché « réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le centre de tri des déchets à Capvern »  
DL 13 02 2018 - Signature de conventions avec ENEDIS  
DL 14 02 2018 - Marché d'études des réseaux de chaleur bois-énergie – lancement d'un appel d'offres  
DL 15 02 2018 - Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour un réseau de chaleur sur la commune de Trie s/Baise  
DL 16 02 2018 - Réseaux de chaleur - marché de type Sourcing – lancement d'une consultation  
DL 17 02 2018 - Conseil en Energie Partagé – convention de création d'un service commun SDE65/EPCI  
DL 18 02 2018 - Convention de partenariat entre le syndicat mixte de la zone aéroportuaire de Tarbes-Lourdes-Pyrénées « PYRENIA » et le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées pour l'exploitation de 3 bornes publiques de recharge de véhicules électriques sur le parking de l'aéroport  
DL 19 02 2018 - Marché Fourniture Matériel Electrique Eclairage Public 2018

**Les membres du Bureau**

**Le Président**

Claudine BOIRIE

Maryse CARRERE

**Daniel FROSSARD**

Ginette CURBET

Myriam MENDES

Thérèse POURTEAU

Nicole VERGES

Louis ARMARY

José-Luis BARRAL

Claude CAZABAT

Francis DUTOUR

André FOURCADE

Jean GUILHAS

Bernard LUSSAN

Jean-Claude PIRON